



COMITÉ BOULISTE DÉPARTEMENTAL DE SEINE ET MARNE

Association loi 1901 – N° d'agrément préfectoral : 4119 – N° SIRET : 420 387 961 00014

Melun, le 12 décembre 2016

OBJET : Vérification des licences dans les concours (y compris loisir)

Il a été constaté récemment que plusieurs personnes avaient participé à nos concours, sans qu'une licence ait été délivrée par le CBD d'appartenance, et donc a fortiori, sans visa médical.

Il est rappelé, notamment aux présidents de clubs organisant des compétitions pour lesquelles le CBD n'a pas missionné d'arbitre, qu'ils doivent exiger une fiche de participation avant le début de la compétition, avec dépôt des licences, lesquelles doivent être vérifiées et notamment pour le visa médical. Les dispositions actuelles sur ce visa seront réformées en cours d'année 2016 et vous serez tenu informé des modifications.

Tout joueur dépourvu de licence ne doit pas être autorisé à participer, sauf attestation prévue par l'article 23 du Chapitre III du RS et acquittement de l'amende de 30 euros.

Si vous n'êtes pas vigilant, vous vous exposez à la mise en jeu de votre responsabilité en cas d'accident au cours de la compétition. Songez à la possibilité de décès par accident cardio - vasculaire qui intervient en moyenne 2 fois par an sur nos jeux et dans notre monde de plus en plus judiciairisé les recours éventuels de membres de la famille.

Je compte sur votre sens des responsabilités pour la prise en compte de ces prescriptions qui assureront votre sécurisation dans votre appréciée action bénévole.

Avec mes sentiments les meilleurs.

Jean-Claude POYOT
Président du CBD77



Siège social du Comité : MAISON DES SPORTIFS - 54, quai Joffre 77000 MELUN